

Pour diffusion immédiate

## Entente de collaboration entre la Ville de Lévis et la Commission scolaire des Navigateurs

### **DES MILLIERS D'HEURES DE LOISIR DISPONIBLES GRÂCE À UNE ENTENTE DE PARTAGE D'INFRASTRUCTURES**

**Lévis, le 9 mai 2014.** – Le maire de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier, et le président de la Commission scolaire des Navigateurs, monsieur Léopold Castonguay, sont heureux d'annoncer aujourd'hui le renouvellement de l'Entente de collaboration entre la Ville de Lévis et la Commission scolaire des Navigateurs relativement à l'utilisation de certains équipements, terrains et locaux à l'intention de leur clientèle respective.

Ce partenariat de trois ans, dont la valeur des échanges dépasse largement le demi-million de dollars par année, permet de rendre des locaux de loisirs disponibles pour des milliers d'heures au profit des citoyennes et citoyens de Lévis et des élèves de la Commission scolaire des Navigateurs.

« Ce protocole d'entente permet à la Ville et à la Commission scolaire de bonifier leurs offres de services respectives et, surtout, d'en faire profiter toute la population. Un partenariat gagnant-gagnant qui vient dynamiser notre milieu de vie et renforcer les liens qui unissent la Ville et la Commission scolaire », se réjouit monsieur Lehouillier.

« En 2014, la concertation n'est pas un luxe, mais une nécessité afin d'atteindre l'efficience dans la prestation de nos services communs à la population », a renchéri monsieur Léopold Castonguay.

Cette entente optimise l'utilisation des locaux pour chacun des partenaires. La Ville peut, par exemple, offrir des heures de badminton ou des cours de danse en soirée ou les fins de semaine dans les gymnases scolaires, alors que durant le jour, les élèves de la Commission scolaire des Navigateurs pourront profiter des aré纳斯 municipaux et d'heures de natation dans les piscines publiques de la Ville.

Plusieurs infrastructures sont touchées par ce partenariat, qui couvre tant les domaines sportif, culturel que communautaire. Les aré纳斯, piscines, centres communautaires, gymnases, terrains sportifs extérieurs et autres sont ainsi mis à profit pour l'ensemble de la population lévisienne.

De plus, l'entente prévoit un accès gratuit pour les clientèles de moins de 18 ans pour les heures concernées.

Le premier protocole d'entente d'utilisation des locaux entre la nouvelle Ville de Lévis et la CSDN a été conclu en 2006. Depuis ce temps, le protocole a été bonifié afin d'améliorer les services offerts aux citoyennes, aux citoyens de Lévis et aux élèves de la Commission scolaire des Navigateurs.

- 30 -

**Source :** Direction des communications  
Téléphone : 418 835-8292

Direction des communications

2303, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Québec) G6W 5P7 Tél. : 418 835-8288 Téléc. : 418 835-8289 www.ville.levis.qc.ca

